

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 12 octobre 2021

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Justice.

Le dépôt d'une motion parlementaire le 14 juin 2018 à la Chambre des Députés au sujet du projet de loi n°6996 invitait le Gouvernement à réaliser une évaluation qualitative de la réforme instituée par le projet de loi et ceci trois ans après l'entrée en vigueur de l'éventuelle loi.

Ce délai de trois ans a commencé avec l'entrée en vigueur de la loi du 27 juin 2018 instituant le juge aux affaires familiales et portant réforme du divorce et de l'autorité parentale. L'évaluation qualitative du contenu de cette loi devrait être présentée sous la forme d'un bilan, passant rétrospective des nouvelles dispositions et procédures prévues et introduites par cette nouvelle loi.

D'ailleurs, l'accord de coalition 2018-2023 prévoit expressément qu'un tel bilan va être établi dans le délai mentionné.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

- Quelle est la situation actuelle du bilan de la loi du 27 juin 2018 ? Est-ce que Madame la Ministre peut approximativement me dire quand ce bilan pourrait être publié ?
- S'il existe un retard au niveau de la publication, quelles en sont les raisons ?

Veillez croire, Monsieur le président, en l'assurance de mon profond respect.

Dan Biancalana  
Député